

# PLAN LOCAL D'URBANISME

## PLAN DE ZONAGE

### LEGENDE

#### LIMITES

-  Commune
-  de zone
-  Espaces boisés classés
-  EMPLACEMENTS RESERVES
-  Aire d'accueil des gens de voyage
-  JJ désignation de la zone
-  2 Secteurs de plan masse

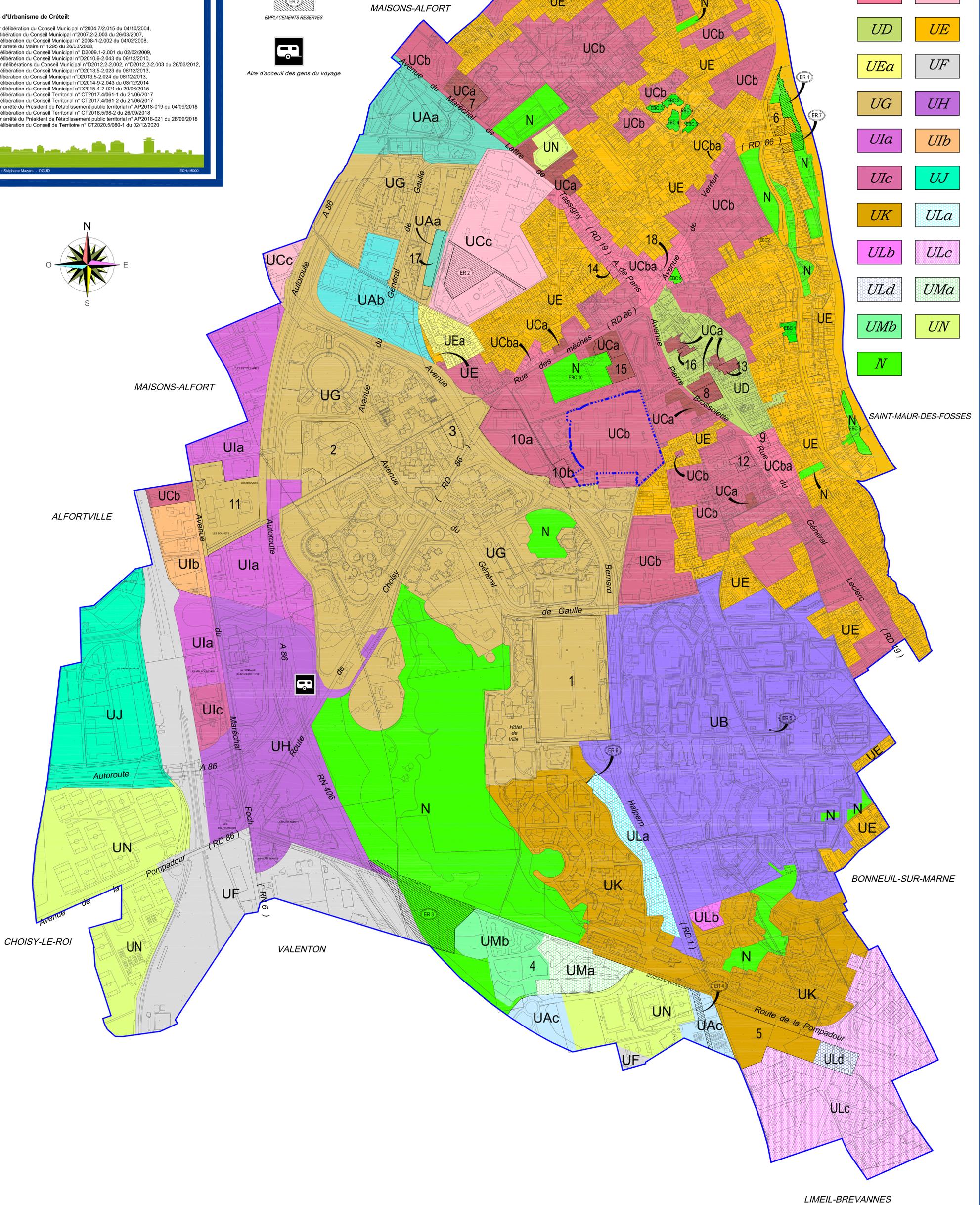
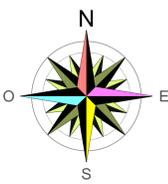
Périmètre de servitude limitant les droits à construire  
 Servitude levée le 26/03/2017  
 Constructions ou installations interdites à partir de 40 m<sup>2</sup>

### IDENTIFICATION DES ZONES

-  UAa
-  UAb
-  UAc
-  UB
-  UCa
-  UCb
-  UCba
-  UCc
-  UD
-  UE
-  UEa
-  UF
-  UG
-  UH
-  UIa
-  UIb
-  Uic
-  UJ
-  UK
-  ULa
-  ULb
-  ULc
-  ULd
-  UMa
-  UMb
-  UN
-  N

**Plan Local d'Urbanisme de Créteil:**  
 approuvé par délibération du Conseil Municipal n°2004.72.015 du 04/10/2004,  
 révisé par délibération du Conseil Municipal n°2007.2.2.003 du 26/03/2007,  
 modifié par délibération du Conseil Municipal n° 2008-1-2.002 du 04/02/2008,  
 mis à jour par arrêté du Maire n° 1295 du 26/03/2008,  
 modifié par délibération du Conseil Municipal n° D2009.1-2.001 du 02/02/2009,  
 modifié par délibération du Conseil Municipal n° D2010.6-2.043 du 06/12/2010,  
 modifié par délibérations du Conseil Municipal n° D2012.2-2.002, n° D2012.2-2.003 du 26/03/2012,  
 modifié par délibération du Conseil Municipal n° D2013.5-2.023 du 08/12/2013,  
 modifié par délibération du Conseil Municipal n° D2013.5-2.024 du 08/12/2013,  
 modifié par délibération du Conseil Municipal n° D2014-9-2.043 du 08/12/2014,  
 modifié par délibération du Conseil Municipal n° D2015-4-2.021 du 29/06/2015,  
 modifié par délibération du Conseil Territorial n° CT2017.4.061-1 du 21/06/2017,  
 révisé par délibération du Conseil Municipal n° D2013.5-2.024 du 08/12/2013,  
 mis à jour par arrêté du Président de l'établissement public territorial n° AP2018-019 du 04/09/2018,  
 modifié par délibération du Conseil Territorial n° CT2018.5.98-2 du 26/09/2018,  
 mis à jour par arrêté du Président de l'établissement public territorial n° AP2018-021 du 28/09/2018,  
 modifié par délibération du Conseil de Territoire n° CT2020.5/080-1 du 02/12/2020

DESSINE PAR : Stéphanie Mazars - DGIUD ECH:1/5000



LIMEIL-BRENNES